L’Union Européenne, engagée dans le développement des pistes cyclables de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



Thematique

Type d'actualité

Parmi les aménagements cyclables provisoires mis en place sur le territoire de la Communauté urbaine pendant la crise sanitaire, plusieurs sections ont pu être pérennisées grâce aux financements accordées par l'Union Européenne, mais aussi la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et l'État.

À la suite de l’épidémie de COVID-19, de nombreux aménagements cyclables provisoires ont vu le jour sur notre territoire. En plus de répondre à une nécessité sanitaire immédiate, ces pistes ont permis de libérer des espaces dédiés aux cycles et de promouvoir la pratique du vélo sur des itinéraires sécurisés.

Le vélo n’est pas un simple moyen de locomotion :

- il permet une pratique physique régulière bénéfique pour la santé
- en offrant une alternative à la voiture, il participe à la réduction des nuisances sonores et de la pollution de l’air
- il contribue activement à la transition écologique et à la décarbonatation des transports, qui sont des enjeux incontournables

Une pérennisation grâce à l'Europe

Riche de ces constats, il a été urgent de pérenniser l’ensemble de ces pistes qui ont vu le jour sur notre territoire.

L’Union Européenne, partageant cette vision, a ouvert un financement propre aux pistes cyclables dans le cadre des fonds européens de développement régional (FEDER), à la suite de la pandémie de COVID-19. La Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et l’État se sont également engagés dans ce sens, en subventionnant de nombreux aménagements cyclables sur notre territoire.

C’est ainsi, sur 5 itinéraires de la Communauté urbaine, plus de 15 530 mètres d’aménagements sécurisés qui ont étés pérennisés.

L'article complet ici : L’Union Européenne, engagée dans le développement des pistes cyclables de la Communauté urbaine | Le Havre Seine Métropole (lehavreseinemetropole.fr)

Crédit photo : @EU_Commission